



HISTOIRE DU DROIT CRIMINEL DE LA PEANANCE, depuis le XVI^e siècle
jusqu'au XIX^e, par Albert DD BOTS, ancien magistrat.

Nous vivons dans un siècle fécond en événements extraordinaires où l'on a à peine le temps de se recueillir et d'apprécier à leur juste valeur les œuvres que des écrivains d'une science incontestée offrent au public lettré.

M. Albert du Boys vient de terminer son vaste ouvrage sur *l'Histoire du droit criminel*. Le laborieux enfantement de ce livre remarquable lui a coûté trente années : il est le fruit de ses longues et admirables recherches dans les manuscrits des siècles passés, et l'expression d'une vie entière vouée à science l'étude et à la science du droit.

J'éprouve un vrai scrupule de disséquer ces deux derniers volumes si pleins d'érudition : une froide analyse rend bien imparfaitement le mérite de pages écrites avec tant de clarté et de précision ; pour goûter l'écrivain, il faut le lire.

En 1845, M. du Boys fit paraître un premier volume intitulé : *Histoire du droit criminel des peuples anciens* : c'était alors l'heure des grandes études historiques. Sa pensée était celle-ci : rechercher les origines de l'idée de justice chez les anciens, et montrer quelles étaient les théories sur lesquelles la société païenne faisait reposer son droit de punir. L'auteur, dans cette première partie, s'arrête à l'introduction du christianisme dans l'empire romain.